

Bien vivre à Cagny

N° 11 - Octobre 2020

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES





Plus de six mois se sont écoulés depuis les élections municipales, six mois marqués par l'épidémie de la Covid 19 qui nous contraint aujourd'hui à modifier nos habitudes.

Je remercie tout d'abord les Cagnysiens qui, le 15 mars dernier, malgré l'incertitude et la crainte, se sont déplacés pour voter. Comme vous l'avez constaté, nous avons anticipé et pris de nombreuses précautions pour vous permettre de voter avec un maximum de sécurité.

Les deux mois de confinement qui ont suivi se sont globalement bien passés sur notre commune. Nous avons géré les priorités avec des élus et des agents présents qui ont maintenu les services municipaux et répondu aux demandes des habitants. Je pense en particulier aux personnes âgées isolées que nous avons aidées. Notre commune ayant été retenue comme commune référente, une assistante du ministre des collectivités territoriales m'a longuement questionné à ce sujet.

Le nouveau conseil municipal, qui vous est présenté dans ce bulletin communal, est légèrement modifié avec l'arrivée de 6 nouveaux élus. Une équipe renouvelée mais des projets bien définis que nous devons néanmoins regarder à l'aune de la situation actuelle et de la « *vie d'après* » avec la menace, toujours présente, du virus.

Avec la baisse continue des dotations de l'Etat, qui nous impacte à nouveau cette année, gérer une commune avec des ressources continuellement en baisse est un exercice de plus en plus difficile. Il nous faudra trouver un juste équilibre pour le financement des investissements nécessaires, entre une nouvelle baisse des frais de fonctionnement, déjà bien réduits lors du précédent mandat, une augmentation de la fiscalité ou le recours à l'emprunt.

Soyez assurés, comme je l'indiquais sur notre précédent bulletin, que toute l'équipe municipale est plus que jamais mobilisée, malgré les difficultés, pour améliorer votre quotidien et organiser l'avenir de notre commune.

Bien à vous.

Alain Molliens

3 > ACTU

Comptes rendus des conseils municipaux du 28 mai 2020 au 30 juillet 2020

5 > CONSEIL MUNICIPAL

6 > DOSSIERS

Finances
PLU

8 > COVID

10 > CULTURE

11 > BIBLIOTHÈQUE

12 > MANIFESTATIONS

14 > VIE SCOLAIRE

15 > INFOS

19 > VIE MUNICIPALE

Etat civil

Magazine municipal de la commune de Cagny - Directeur de la publication : **Alain Molliens** - Rédaction, photos et illustrations : **Service Communication Jérôme MANY, Margot ROBIT** - Régie publicitaire : **ICM Médias** - Distribué par la Mairie - Imprimé par ICM Médias à 600 exemplaires

Compte tenu du nombre de conseils municipaux, nous ne reprenons ci-dessous que les points soumis à délibération. L'intégralité des comptes-rendus est consultable en mairie.

ACTU

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Elus présents ou représentés : 15

Election du maire à bulletin secret

Alain Molliens est élu maire avec :

- 12 voix
- 2 bulletins nuls
- 1 bulletin blanc

Définition du nombre de postes d'adjoint

Le conseil municipal décide de se doter de trois adjoints, au même titre que le mandat précédent.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Election des adjoints à bulletin secret

Alain Spriet, Fanny Roussel et Jérôme Many

sont élus adjoints avec :

- 13 bulletins pour la liste
- 2 bulletins nuls

Détermination de l'ordre des adjoints

Alain Spriet est élu premier adjoint, Fanny Roussel deuxième adjoint et Jérôme Many troisième adjoint avec :

- 13 voix
- 2 bulletins blancs

Réduction du montant des indemnités des élus

Les indemnités du maire et des adjoints sont basés sur un pourcentage de l'indice brut 1027. Comme pour le mandat précédent, les indemnités des élus seront réduites de 25 % par rapport à l'indice applicable, soit :

- pour le maire : 38.70 % de l'indice brut 1027 au lieu de 51.6 %
- pour les adjoints : 14.85 % de l'indice brut au lieu de 19.8 %

Vote : pour 13 - contre 0 - abstentions 2
(David Labelle et Vanessa Vêru)

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Elus présents ou représentés : 15

Compte de gestion 2019

Le compte de gestion, établi par le receveur municipal, est conforme au compte administratif de la commune (voir ci-après).

Vote : pour 13 - contre 0 - abstentions 2
(David Labelle et Vanessa Vêru)

Election du Président pour le vote du compte administratif

Alain Molliens ne prenant pas part au vote, Alain Spriet prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 se présente de la façon suivante :

- Section fonctionnement : 122.336,09 €
- Section investissement : 48.836,45 €

Vote : pour 14 - contre 0 - abstention 0

Affectation du résultat 2019

Le résultat de la section fonctionnement est affecté au compte fonctionnement 002.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Taux des différentes taxes

La réforme de la taxe d'habitation prévoit de supprimer la taxe pour 80 % des foyers en 2020, et au plus tard en 2022 pour les 20 % restant.

Il est proposé de maintenir les taux de la taxe foncière sur propriétés bâties et taxe foncière pour les propriétés non-bâties, à savoir 19,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 47,63 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Bail logement communal

Renouvellement du bail de l'habitation située rue Louis Balédent pour 12 mois.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Mise en place du paiement dématérialisé

Cela permettra aux personnes qui mettent leurs enfants à la cantine ou à la garderie, qui louent un jardin..., de payer directement sur le site internet des impôts, en demandant un virement bancaire à partir de leur compte bancaire ou en payant chez un buraliste, de façon à éviter un travail administratif en mairie et à la trésorerie.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

suite du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Désignation des conseillers délégués

Philippe Choque, qui va porter le projet école/cantine/garderie, Pascale Sagan et Benoît Durand sont nommés conseillers délégués.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstentions 2
(David Labelle et Vanessa Véro)

Indemnisation des conseillers délégués

Les taux des indemnités votées sont les suivantes :

- Philippe Choque : 14,85 % de l'indice 1027

- Pascale Sagan et Benoît Durand : 6,18% de l'indice 1027

Vote : pour 13 - contre 0 - abstentions 2
(David Labelle et Vanessa Véro)

Délégation pour la procédure d'appel d'offres

Monsieur le Maire est mandaté pour lancer l'appel d'offre pour le projet école/

cantine/ garderie.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Prime exceptionnelle Covid-19

Il est décidé de verser une prime exceptionnelle (entre 300 et 900 €) en faveur des agents qui ont été mobilisés pendant la période de confinement.

Vote : pour 13 - contre 0 - abstentions 2
(David Labelle et Vanessa Véro)

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Elus présents ou représentés : 15

Elections sénatoriales

Trois délégués titulaires , ainsi que trois suppléants, ont été élus pour voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020, à savoir :

Alain Spriet (Titulaire)

Fanny Roussel (Titulaire)

David Labelle (Titulaire)

Guilaine Le Traou (Suppléant)

Philippe Choque (Suppléant)

Vanessa Veru (Suppléant)

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Extraits de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Elus présents ou représentés : 15

Vote du budget prévisionnel 2020

- Section fonctionnement : 821.013 €

- Section investissement : 169.771 €

Vote : pour 13 - contre 0 - abstentions 2
(David Labelle et Vanessa Véro)

demeure de 30 € pour les cagnysiens. Par ailleurs, le règlement intérieur est modifié, portant à 200 € la pénalité due en cas de violation aux dispositions de ce dernier.

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Vote : pour 15 - contre 0 - abstention 0

Règlement et tarifs des jardins communaux

Le conseil décide de revaloriser le coût de location des jardins communaux à la somme de 40 € pour les extérieurs. Il

Redevance d'occupation du domaine public

Le montant de la redevance due par GRDF à la commune s'agissant du réseau de gaz installé sur le domaine communal est fixé à la somme de 408,73 €.

Commission communale des impôts directs

Une liste de 24 personnes respectant la parité est proposée. Un tirage au sort sera effectué parmi ces 24 personnes (15 élus de la commune et 9 cagnysiens) pour désigner les 12 membres de la CCID.

La CCID est un point qui a été soumis au vote (15 pour).

Newsletter

Les extraits des comptes-rendus des conseils municipaux, qui figuraient jusqu'alors dans les bulletins municipaux, vous seront désormais communiqués par le biais d'une newsletter afin de vous assurer une information complète et régulière. Nous vous rappelons par ailleurs que l'intégralité des séances est consultable à tout moment en mairie.

Présentation des élus



Alain Moliens
65 ans, retraité,
est maire depuis 2014



Fanny Roussel
42 ans, cadre
à la CPAM, habite Cagny
depuis 10 ans

adjoint



Alain Spriet
65 ans, retraité, ancien
inspecteur divisionnaire des
finances publiques,
habite Cagny depuis 28 ans

adjoint



Pascale Sagan
51 ans, assistante
facturation, réside à Cagny
depuis 4 ans

conseillère déléguée



Jérôme Many
46 ans, cadre
commercial, habite Cagny
depuis 15 ans

adjoint



Margot Robit
26 ans, élève avocat,
habite Cagny
depuis 25 ans



Philippe Choque
61 ans, chef d'entreprise
individuelle, habite Cagny
depuis 34 ans

conseiller délégué



Guislaine Le Traou
69 ans, retraitée de la
fonction publique,
native de Cagny



Benoit Durand
59 ans, retraité de la SNCF,
habite Cagny depuis
46 ans

conseiller délégué



Marie-Hélène Reverdy
40 ans, professeur de Français,
réside à Cagny
depuis 14 ans



Sylvain Vittecoq
63 ans, conseiller sécurité
à la CARSAT, habite Cagny
depuis 22 ans



Godeleine Ducroquet
41 ans, enseignante et chef
d'établissement, habite Cagny
depuis 11 ans



Marc-Etienne Meyer
61 ans,
professeur hospitalier
universitaire, réside
à Cagny depuis 18 ans



David Labelle
51 ans, cadre de la SNCF,
habite Cagny depuis 46 ans



Vanessa Véro
45 ans, opératrice de gestion
administrative et financière,
habite Cagny depuis 10 ans

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

- Inscrits : 1031
- Votants : 613
- Votes blancs et nuls : 15

Pour la liste **BIEN VIVRE À CAGNY** menée par Alain Moliens :
408 voix ⇒ 68,22 % ⇒ 13 élus

Pour la liste **CONSTRUIRE NOTRE FUTUR ENSEMBLE** menée par David Labelle :
190 voix ⇒ 31,77 % ⇒ 2 élus

LE BUDGET 2020

Le budget primitif prévisionnel, voté le 30 juillet dernier, se base sur des notifications de recettes reçues de la préfecture et les services financiers de l'Etat.

1) Pour le fonctionnement

a) Recettes

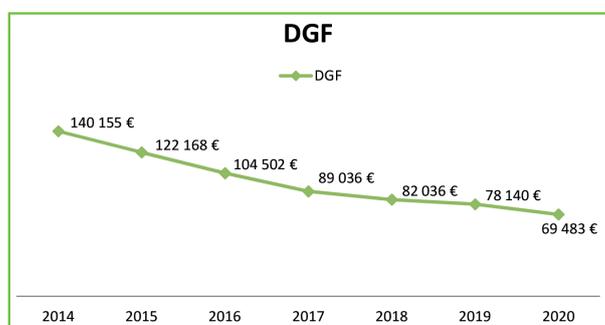
Nous prenons en compte les notifications ou évaluations.

Les recettes provenant des impôts locaux s'élèvent à 500 000 €, décomposés de la façon suivante :

- Taxe foncière propriétés bâties
264 000 €
- Taxe foncière propriétés non bâties
10 000 €
- Compensation taxe d'habitation
226 000 €

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, qui s'élève à 69 483€ est encore en baisse, de 9 % par rapport à 2019.

Ce produit a diminué chaque année depuis 2014. Cette baisse continue et obère nos finances.



Nos efforts constants depuis 2014, nous ont permis de faire face à cette baisse continue des dotations de l'Etat. Malgré les promesses gouvernementales, nous subissons à nouveau une baisse sur le budget 2020. Cette situation est très préoccupante pour toutes les communes. Nous n'avons plus beaucoup de marges de manœuvre et nous réfléchissons à d'autres orientations. C'est pourquoi un

effort financier sera peut-être demandé aux propriétaires en 2021.

b) Dépenses

Nous proposons de maintenir notre effort sur les dépenses de fonctionnement. Nous continuons à afficher ici une volonté de maîtrise des dépenses dans plusieurs directions : fluides, entretien, fêtes, cérémonies...

Une préoccupation majeure : l'augmentation des dépenses de personnel. Pour rappel, pour diminuer nos dépenses de fonctionnement nous n'avons pas remplacé les deux départs en retraite dans nos services techniques. Parallèlement à cela, nous avons dû recruter de nouvelles collaboratrices

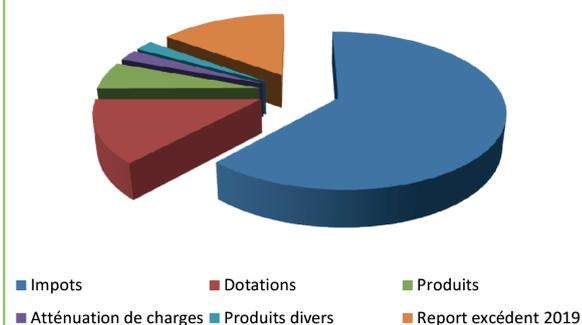
pour faire face à l'afflux de nouveaux écoliers en cantines et garderie.

50 écoliers en parascolaire en 2014, 75 en 2019. Cette évolution nous a obligés à organiser deux services le midi au restaurant scolaire, et de ce fait à étoffer notre équipe.

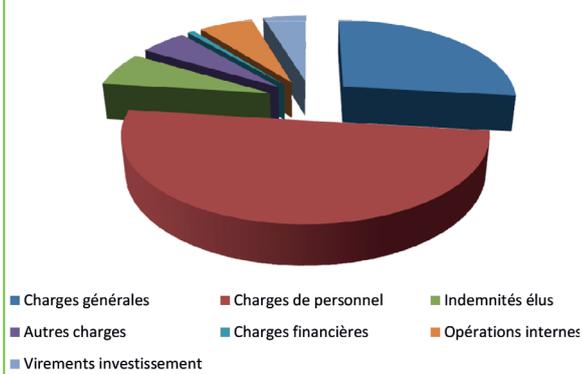
Les élus sont confrontés à cette situation et doivent répondre à cette problématique du coût du service «parascolaire».

L'évolution de la masse salariale parascolaire des années antérieures devra être contenue voire réduite.

Recettes : 820 850 €



Dépenses : 820 850 €



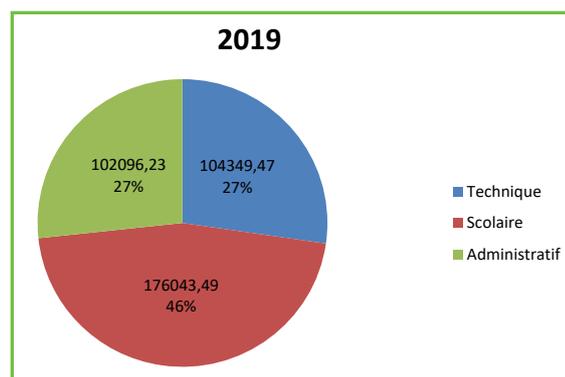
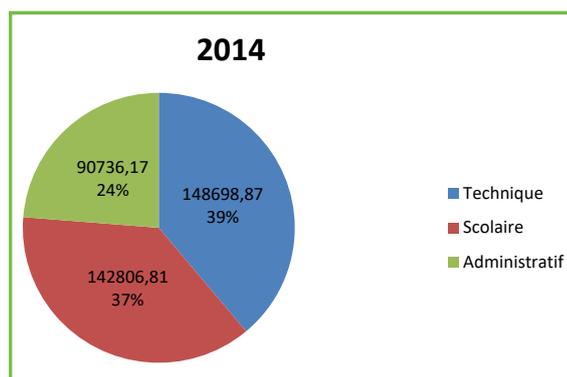
2) Pour l'investissement

Pour les dépenses les postes principaux sont :

- Sécurité et entretien des voiries
49 000 €
- Remboursement des emprunts
41 080 €
- Régularisation engagements antérieurs
42 193 €

Nous finançons ces dépenses avec les subventions, les remboursements de TVA, les amortissements et le virement du budget fonctionnement.

Nous programmerons en 2021 notre projet de garderie-cantine dont le financement est conditionné par la vente de terrains communaux.



URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de CAGNY a entamé depuis plusieurs années l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Son élaboration induit, dans le respect de la nouvelle réglementation, une concertation.

L'urbanisation maîtrisée est une volonté du conseil municipal, le PLU est donc le document qui deviendra la référence du caractère particulier de notre village dont les nombreux atouts attirent de nouveaux habitants, candidats à la construction ou à l'achat de logements déjà existants.

Le PLU exprime l'intention de préserver ces atouts et d'encadrer les projets immobiliers des investisseurs.

Les élus ont travaillé et débattu sur la réécriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est l'une des pièces constitutives du Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci permet de fixer le projet d'urbanisme de la commune pour les 10-15 prochaines années, en s'appuyant sur le diagnostic qui a été réalisé préalablement et les enjeux qui en découlent.

Ce document définit :

- 1) Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- 2) Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux

citoyens et habitants sur le projet communal. Il donne des orientations générales d'organisation du territoire pour les prochaines années.

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (qui eux sont opposables), doivent être cohérents avec lui.

Enfin, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le diagnostic du territoire a permis de mettre en avant les caractéristiques majeures de Cagny, ses forces mais aussi ses faiblesses, à travers l'identification d'enjeux.

Ces objectifs s'articulent autour de deux grands axes (qui constituent les axes du PADD) :

- Un premier axe relatif au développement démographique et urbain : conserver le caractère rural et agréable de Cagny par un développement démographique mesuré et une urbanisation ouverte aux logiques de durabilité.
- Un second axe relatif à la préservation de l'environnement et du patrimoine cagnysien : préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager ainsi que l'activité agricole de Cagny, tout en développant le potentiel d'attractivité de la commune.

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir du territoire communal. Les objectifs fondamentaux du PADD sont donc le développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces naturels.

Les débats ont donc porté sur le développement futur de la commune et le choix des sites retenus pour les futures habitations, la mise en valeur de l'activité

touristique ainsi que sur les chemins de promenade présents sur Cagny. Dans son débat du 5 novembre 2019, le conseil municipal a notamment retenu le site du jardin de l'EHPAD pour l'extension de la zone à urbaniser, ce site sera validé par la préfecture et les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sous condition de densifier le centre bourg. En effet, la « zone jardin EHPAD » n'était pas acceptée précédemment comme constructible sans cette densification. Dans l'instruction des certificats d'urbanisme déposés antérieurement, des refus étaient motivés du fait que les projets présentés venaient réduire une zone naturelle.

Ces services ont donc insisté lors de la réunion avec les autres Personnes Publiques Associées sur l'importance pour le PLU de CAGNY, de ne pas se disperser, de se positionner sur **une seule zone prioritaire**.

L'étape suivante a été la production des documents visant à encadrer le développement de la commune dans un souci de préservation du cadre de vie (zonage, règlement...).

Le travail a été réalisé en collaboration avec les services de l'état et le bureau d'études choisi (VERDI) pour accompagner les élus durant la mission.

Nous informons les habitants qu'un registre est disponible en mairie, afin de recueillir les observations des cagnysiens. Vous pouvez le consulter aux horaires habituels de la mairie, émettre des remarques, faire état de vos propositions.

Par ailleurs, une enquête publique sera organisée en fin de procédure, pour permettre aux habitants de consulter le projet et d'émettre éventuellement leurs observations et/ou remarques sur ce projet.

Nous vous invitons à participer à l'élaboration de ce futur document.

Distributions de masques

Cagny a été la première commune de la métropole à organiser, les 5 et 6 mai 2020, une distribution de masques à ses administrés. Vous avez ainsi pu venir retirer vos masques en mairie à des horaires différenciés, selon votre secteur d'habitation, pour limiter les risques de contamination. Une seconde distribution a été organisée le 29 mai.

Un remerciement particulier à une élue, Marie-Hélène Reverdy, ainsi qu'à sa famille, pour le travail réalisé en amont de la distribution.



Organisation des Elections municipales

Deux jours avant l'annonce qui a conduit au confinement de l'ensemble de la population, les élections municipales étaient organisées suivant un dispositif sanitaire exemplaire à Cagny.

Vitres de protections, sens unique de circulation, marquage des distances de sécurité, distribution de stylo...ont été autant de mesures prises pour permettre au plus grand nombre de se déplacer au bureau de vote en toute sécurité pour élire ses nouveaux représentants.



Retransmission vidéo du conseil municipal

Les circonstances sanitaires exceptionnelles ont retardé la tenue du conseil municipal d'installation de la nouvelle équipe et fait obstacle à la présence du public. Les élus ont néanmoins tenu à organiser une retransmission vidéo de la réunion afin d'en assurer la meilleure publicité. Les moyens techniques déployés pour ce faire nécessiteront cependant un certain réajustement si l'expérience devait se renouveler.

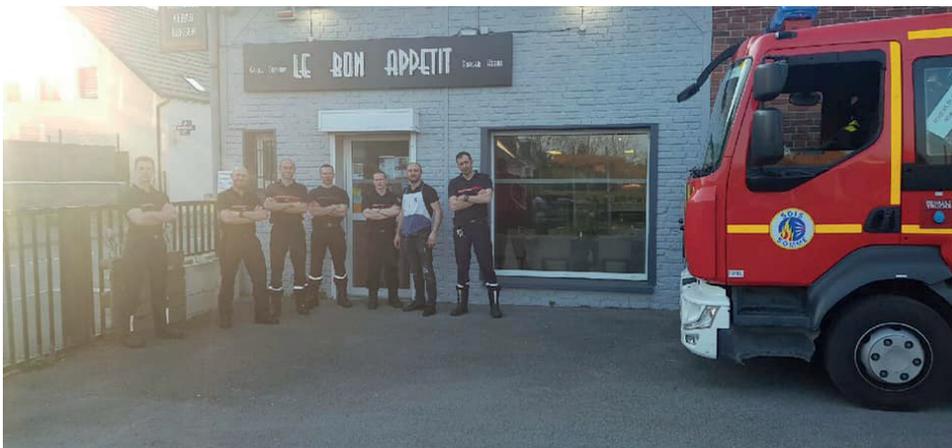
Ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque Jean Giono a pu de nouveau ouvrir ses portes au public dès le 23 juin grâce aux bénévoles qui ont modifié l'agencement mobilier. De plus, le personnel communal a procédé à l'installation d'écrans en plexiglass, afin de satisfaire aux exigences sanitaires.



Deux initiatives remarquables : La Toscane et Le Bon Appétit

Deux commerçants locaux, La Toscane et Le Bon Appétit, ont fait preuve d'une belle initiative lors du confinement en apportant leur contribution aux pompiers et aux soignants en première ligne. Merci pour ce beau geste solidaire !



Soutien aux personnes âgées isolées

La commune s'est mobilisée pour accompagner pendant toute la période de confinement les personnes les plus fragiles.

Pour lutter contre l'isolement, les élus ont maintenu le lien avec les aînés en les contactant régulièrement pour prendre de leurs nouvelles.

Une aide est un accompagnement adaptés ont également été assurés (courses, visites...).






INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

-  Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
-  Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
-  Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
-  Éviter de se toucher le visage
-  Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
-  Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
-  Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
 **0 800 130 000** (appel gratuit)

Continuité du service public

Le Maire et ses adjoints ont assuré pendant toute la période de confinement la continuité des services avec une permanence en mairie et une astreinte téléphonique.

Exposition Toutankhamon

Le 7 septembre 2019, la mairie et le comité des fêtes se sont associés pour faire bénéficier 110 Cagnysiens de l'exposition de Toutankhamon.

Après un délicieux repas sur les bateaux mouche, avec le magnifique spectacle des monuments parisiens vus de la Seine, ils ont découvert ou redécouvert les objets du trésor de Toutankhamon.



Randonnée historique pour Charlotte

Plus de 100 participants se sont retrouvés le dimanche 10 novembre 2019 pour une randonnée historique sur le territoire de la commune. Cette manifestation a été organisée au bénéfice de l'Association "Tous unis pour Charlotte", laquelle a pu récolter la somme de 1.004 € au soutien de sa cause. Cette somme aura notamment contribué à financer un déplacement médical en Allemagne.



Conférence Jeanne d'Arc

50 cagnysiens étaient présents le jeudi 16 janvier 2020 dans la salle du conseil municipal pour une conférence historique dont le thème était «Jeanne d'Arc entre histoire et histoires».

Qui était Jeanne d'Arc ? Entre les faits, les interprétations, les mythes, la légende, existe-t-il une ou plusieurs vérités ?

Un grand merci à Monsieur Michel Finet, à l'initiative de cet après-midi historique, et à Monsieur Patrice Eloy qui nous a fait redécouvrir Jeanne d'Arc et a passionné l'auditoire présent.

100 voix en hommage à Johnny

Le 7 février 2019, sous la direction de David Dubois, 6 coeurs ont rendu hommage à Johnny au profit de l'association "Tous unis pour Charlotte".

Les choristes ont mis le feu à la salle des fêtes et retracé toute la carrière de Johnny.



Journées du patrimoine 2020

Une visite guidée de la coupe archéologique de Cagny-la Garenne a eu lieu le 19 septembre 2020 en compagnie d'un guide conférencier d'Amiens Métropole.

BIBLIOTHÈQUE

Nuit de la lecture du 18 janvier : Maupassant indémodable !

C'est en sa compagnie et celle du Groupe de lecture à haute voix de la BDS au grand complet que nous avons passé cette grande soirée nationale



consacrée à la lecture. Nouvelles, contes, chroniques, correspondances, nous ont replongés dans la vie de la société en fin du 19^e siècle. A l'évocation de nombre de ses thèmes récurrents tels que la famille, le racisme, la ruralité, les mœurs, il n'y eut pas de place pour l'ennui, passant tour à tour de la tristesse à la gaité, du sérieux au comique. Une part belle fut laissée aux commentaires qui ne manquèrent pas d'être échangés pendant la « pause soupe » en comparant les avancées, sur certains points, de la société actuelle, même s'il y a encore à faire...



La fête des bout'choux

Le 2 avril, la bibliothèque a offert un moment éducatif et festif aux enfants de CP, CE et CE2, à savoir « La fête des bout'choux », bal pour enfants de la compagnie Farandole. Les bouzouki grec, épinette hongroise, violon, guitares, mandoline, psaltérion à archet, flûte irlandaise et bodhran du musicien chanteur Vincent Horcholle n'ont plus de secret pour eux. Ambiance assurée pour les petits comme pour les grands, en avant-goût des vacances de Pâques...



La bibliothèque Jean Giono (03.22.95.44.83) est ouverte :

- le mardi de 17 à 19 h,
- et le samedi de 10 à 12 h
- le mercredi de 10 à 12 h et de 15 à 18 h
- Pendant les vacances scolaires : le mardi de 16 h à 19 h

Patrimoine

Jean-Louis Crimon connaît bien le chemin de la bibliothèque. En visite pour la quatrième fois en septembre, il nous a parlé cette fois du patrimoine local que sont les hortillonnages, à l'occasion de sa dernière parution : **L'hortillon des mots**, petite «dérive littéraire en barque à cornet» parmi différents auteurs ayant abordé le sujet. Pour l'occasion, le musée des hortillonnages de Rivery nous avait prêté des outils très spécifiques, et la compagnie... d'une charmante hortillonne, pour le plaisir de tous.



Au printemps des poètes...

La bibliothèque a pris des airs de Bar à slam pour accueillir un public étonnement surpris et très admiratif de cette poésie « orale urbaine ». Humour et gravité s'y sont côtoyés, portés avec brio par les membres du Groupe de lecture à voix haute de la BDS (dont deux bibliothécaires locales elles-mêmes slameuses...) et deux invités amateurs pratiquant le slam. La récompense : les échanges qui font que personne n'est pressé de partir quand c'est fini, et le désir de repartir avec en mains des textes entendus. ... « moment d'écoute, moment de tolérance, moment de rencontres » (dixit Fabien Marsaud - Grand corps malade) ...



Exposition commémorative

Les nombreuses manifestations commémoratives du Centenaire de la Grande Guerre n'effacent pas pour autant le souvenir du sacrifice de nos Poilus, la bibliothèque a hébergé du 9 au 20 novembre 2019 une exposition de l'ONAC, abondamment illustrée, du déroulement du conflit. Il est rappelé qu'elle dispose d'un fonds important de documents sur le sujet (romans ou documentaires) pour enfants et adultes, tous empruntables.



Pâques

Mercredi 3 avril, après-midi d'activités manuelles sur le thème de Pâques pour les enfants de 6 à 10 ans, qui ont donné libre cours à leur imagination pour fabriquer poules, petits paniers et marque-pages, et décorer des œufs. L'animation s'est terminée comme à l'habitude par un petit goûter.



Spectacles

A l'approche de Noël, l'école a investi la bibliothèque pour deux spectacles qu'elle a demandés à l'ACIP dans le cadre du Festival du conte et de la calligraphie : «Chasse party» par Alexandre Lestienne et «La boîte s'ouvre, qu'y a-t-il dedans ?» par Caroline Flamant. Moments de pur plaisir pour les petits de maternelle, CP et CE.



L'équipe de la bibliothèque Jean Giono vous rappelle qu'elle organise tous les deux mois un «Café coups de cœur», moment de partage convivial pour parler d'un ouvrage que vous avez particulièrement aimé (roman, biographie, témoignage, bande dessinée...), ou simplement écouter.



Commémoration du 8 Mai



Retraite aux flambeaux
13 juillet 2019



Journée au zoo
25 mai 2019

Rèderie de printemps
9 juin 2019



Cérémonie du 14 juillet



Cérémonie du 14 juillet

Repas champêtre
14 juillet 2019



Rèderie d'automne - 23 septembre 2019



Cagny-Flip - 12-13 octobre 2019



Dîner dans le noir - 7 novembre 2019



Soirée beaujolais - 22 novembre 2019



Commémoration du 11 novembre



Marché de l'artisanat et des loisirs créatifs
30 novembre et 1^{er} décembre 2019



Crazy Horse - 23 novembre 2019



Voeux du maire - 17 janvier 2020



Goûter des aînés - 8 décembre 2019



A compter du mardi 1^{er} septembre 2020, tous les écoliers ont repris le chemin de l'école, dans le respect du protocole en vigueur.

L'école à Cagny, c'est :

97 le nombre d'enfants qui ont effectué leur rentrée scolaire

5 le nombre de classes

65 le nombre d'enfants inscrits à la cantine

15 le nombre moyen d'enfants en garderie le soir



Stéphanie EVEN, Isabelle HOVETTE, Barbara MALBRANCHE, Sandrine HALATRE, Céline PROUST HOVETTE, Aurélie DELORME, Sarah BOUCHER et Caroline DUPONT

Pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions le jour de la rentrée, nous avons réuni au préalable l'équipe parascolaire.

Les activités parascolaires ont donc repris avec une organisation qui respecte les règles sanitaires prévues par les autorités de santé publique.

La garderie extrascolaire accueille les enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin :

de 7H30 à 8H45

Le soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 16h30 à 18h30

La cantine et la garderie : un projet majeur pour la commune

Depuis les années 80, nos écoliers sont accueillis pour le repas du midi dans les locaux de l'ancien presbytère.

« Lors du mandat précédent, nous avons dû réorganiser totalement la gestion des repas, compte tenu du nombre croissant d'écoliers présents, écoliers de plus en plus jeunes. Nous avons veillé bien sûr à garder le bon état sanitaire des locaux tout en différant les travaux d'isolation et d'accessibilité estimés, compliqués et trop coûteux.

Ce constat nous a non seulement amenés à réfléchir à un projet de nouvelle cantine qui pourrait s'intégrer dans le périmètre de l'école maternelle mais aussi à rapprocher les classes primaires et maternelles. Pour réaliser un tel projet nous avons exploré plusieurs solutions, tant en terme de faisabilité que de financement. Et nous avons décidé de rassembler nos 5 salles de classe sur un seul site, le site de l'école maternelle rue Marcel Martin en réunissant les bâtiments existants, classes, préau et salle de motricité.

Nous libérerons ainsi les locaux rue Louis Balédent, que nous aménagerons dans un second temps en cantine-garderie.

Une telle réalisation permettra à la fois :

- ✓ une restauration scolaire conforme à la réglementation en vigueur ;
- ✓ le regroupement sur un même site des écoliers et du corps enseignant ;
- ✓ la sécurisation de l'école, qui sera ainsi composée de bâtiments sur deux côtés et d'une clôture rénovée ;
- ✓ la sécurisation du transit des écoliers vers le restaurant scolaire (actuellement les écoliers ont l'obligation de traverser la rue Mallet pour rejoindre la cantine), qui auront simplement à traverser la zone sécurisée depuis 2015 ;
- ✓ l'optimisation des dépenses d'énergie par un chauffage des locaux respectant la réglementation thermique en vigueur, par la mise en place d'une domotique et d'une programmation ;
- ✓ l'économie des frais liés aux dépenses énergivores de l'ancienne cantine.

Nous avons lancé l'appel d'offre afin de choisir et missionner un maître d'œuvre pour suivre et mener à bien ce projet qui sera le projet phare de ce mandat.

Hommage

Monsieur Sehet était un enseignant très impliqué dans son école ; il avait à cœur de nous transmettre ses connaissances et il était à l'écoute de ses élèves. Lorsque nous avons appris son décès, de nombreux souvenirs ont ressurgi. C'est avec autant de nostalgie que de plaisir que nous avons évoqué les pièces de théâtre que nous préparions pour Noël à la salle des fêtes, l'odeur de la machine à photocopier à alcool et celle de la cire utilisée lors du nettoyage des tables avant les grandes vacances ou encore notre impatience à l'approche de la séance de piscine du mardi après-midi.

Les deux années passées dans la classe de Monsieur Sehet, nous ont beaucoup enrichies.

Au delà de l'apport pédagogique, il nous a énormément appris à travers ses expériences d'homme et d'instituteur : la tolérance, l'entraide et le respect avaient un sens pour les élèves de CM1/CM2 que nous étions.

Merci Monsieur le maître d'école.

Témoignage de Dorothée et Emilie, élèves de Monsieur Sehet, fin des années 80, début des années 90.

Du changement à la mairie...

Après plus de 30 années passées au secrétariat de mairie de Cagny, Bruno Flamant a fait valoir ses droits à la retraite et a cessé son activité fin septembre. Le maire et l'équipe municipale le remercient pour son investissement auprès des cagnysiens. Un nouvel agent, Marie Compagnon, a rejoint l'équipe administrative.

... et de nouveaux horaires...

Pour rappel la mairie était ouverte les lundis, mardis, mercredis et jeudis après-midi jusqu'à 17h, et le matin de 7h30 à 12h sur rendez-vous.

Vous étiez néanmoins nombreux à venir le matin sans rdv en passant par l'entrée de service à l'arrière de la mairie.

A partir du 1^{er} novembre, Claudine et Marie vous accueilleront les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h, ainsi que les mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Nous continuerons à vous recevoir sur rdv le lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 12h.

La mairie sera donc fermée le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

Ces horaires légèrement modifiés nous permettent donc de vous accueillir

plus de 30 heures par semaine, même si l'essentiel de l'activité se fait aujourd'hui par mail ou téléphone.

Bien sûr, le Maire et les adjoints vous reçoivent sur rdv le soir jusqu'à 20h ainsi que le samedi matin.

Et lorsque la mairie est fermée, le téléphone d'astreinte municipale est à votre disposition pour les **urgences (06.85.58.64.93)**.

Certaines personnes utilisent ce téléphone pour des informations ou des demandes qui peuvent attendre le lendemain et un appel en mairie **(03.22.50.30.00)**.

Toutes les communes ne proposent pas ce service d'accueil téléphonique et nous vous demandons donc de faire preuve de discernement. Nous vous en remercions.

Accueil mairie	de 7h30 à 8h	de 8h à 12h	de 14h à 17h	de 17h à 20h
LUNDI	OUVERT sur rdv	OUVERT sur rdv	OUVERT	Elus sur rdv
MARDI	OUVERT sur rdv	OUVERT sur rdv	OUVERT	Elus sur rdv
MERCREDI		OUVERT		Elus sur rdv
JEUDI	OUVERT sur rdv	OUVERT sur rdv	OUVERT	Elus sur rdv
 VENDREDI		OUVERT		Elus sur rdv
SAMEDI		Elus sur rdv (de 9h à 12h)		

Repair Café

L'association En Savoir Plus informe et lutte contre la pollution, le gaspillage et l'obsolescence programmée. Lors du repair café, le 17 octobre 2020, plusieurs cagnysiens ont pu réparer divers appareils ménagers et/ou être accompagnés pour se séparer de façon écologique de leur matériel.



Le site internet de la commune fait peau neuve !

www.ville-cagny.fr

Peut-être l'aurez-vous déjà remarqué mais le site internet de la commune a changé de costume et vous offre en outre de nouvelles fonctionnalités. On vous explique tout.

✓ Un design repensé

Plus moderne et ludique, le nouveau site se veut aussi plus intuitif. Toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin sont à votre disposition sur ce nouvel interface.

✓ Le calendrier de réservation de la salle polyvalente en temps réel

Plus besoin de contacter les services de la Mairie pour vous renseigner sur les disponibilités de la salle polyvalente, rendez-vous directement sur le site à l'onglet "Mairie — Bâtiments communaux — salle polyvalente" et retrouvez le calendrier de réservation actualisé en temps réel. Il ne vous restera plus qu'à contacter le secrétariat pour acter votre réservation.

✓ Le bulletin municipal au format numérique

Vous avez égaré l'exemplaire papier du bulletin municipal qui vous a été distribué? Pas de panique, vous avez accès au dernier numéro directement sur la page d'accueil et aux anciens numéros dans l'onglet "Marie — Bulletins municipaux" si vous souhaitez retrouver une information.

✓ Le détail des procédures administratives à disposition

Il vous suffira de vous rendre sur l'onglet "Vos démarches" pour retrouver toutes les informations et les étapes à suivre pour effectuer vos diverses démarches administratives (état civil, urbanisme...) et parfois gagner du temps en effectuant leur préalable en ligne grâce aux différents liens mis à votre disposition.

Comité des fêtes

Conformément aux statuts du Comité des fêtes, les membres du bureau ont été renouvelés à la suite des élections municipales. Le nouveau bureau, élu le 11 juin dernier, est ainsi composé de :



Pascale SAGAN
Présidente



Alain SPRIET
Vice-Président



Guislaine LE TRAOU
Secrétaire



Jérôme MANY
Trésorier



Marie-Hélène REVERDY
Trésorière Adjointe

Attention ! Compte tenu de l'épidémie de Covid 19, toutes les manifestations sont annulées jusqu'à la fin de l'année.

Et vous, êtes-vous cagnynumérisé ?

Kesako ? Cagny Numérique est un dispositif de communication que nous proposons depuis 2014 pour permettre la diffusion dématérialisée des informations de la commune auprès des administrés.

Cette démarche éco-responsable a permis de diminuer de plus de moitié les impressions réalisées en mairie pour le poste communication tout en offrant aux habitants une information en temps réel.

Pour autant, certaines informations continuent de faire l'objet d'une communication papier comme le bulletin municipal, le calendrier de ramassage des déchets, etc... Sachez néanmoins que vous pouvez les retrouver à tout moment au format numérique sur le site internet de la commune (www.ville-cagny.fr).

Après 6 ans d'expérimentation réussie, un état des lieux s'impose !

Prenez le temps de vérifier si votre boîte aux lettres est ou non équipée du sticker dédié. En présence de l'autocollant (ci-dessous), les élus ne déposent plus de papiers à votre domicile lors des



tournées de distribution mais vous recevez les actualités directement sur l'adresse mail communiquée lors de votre inscription.

Je veux m'inscrire, rien de plus simple ! Envoyez vos nom, prénom et adresse postale par mail (à partir de l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez dorénavant recevoir les actualités municipales) à l'adresse suivante :

cagny.com@gmail.com

Si vous venez d'emménager et que votre boîte aux lettres affiche encore le sticker posé par votre prédécesseur, il vous faudra communiquer l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les informations municipales (en envoyant vos nom, prénom et adresse à cagny.com@gmail.com) ou décoller le sticker si vous préférez une communication papier.

A l'inverse, si vous êtes sur le point de quitter notre belle commune, n'hésitez pas à le signaler à la mairie afin de sortir de la liste de diffusion.

A savoir ! L'adresse cagny.com@gmail.com est une adresse de diffusion et n'a pas vocation à recevoir d'autres correspondances. Pour toutes vos questions, préférez les autres canaux mis à votre disposition (mairie.cagny@amiens-metropole.com ou par message privé via la page Facebook : Mairie de cagny - 80).

Stationnement

Comme toutes les communes, nous sommes confrontés à des problèmes de stationnement. De nombreux foyers possèdent deux, voire trois véhicules, qui sont stationnés sur l'espace public.

Trois informations ou rappels :

- ✓ les trottoirs ne sont pas des places de stationnement mais sont réservés aux piétons. Pour rappel la loi impose une largeur de trottoir de 1m40, libre de tout obstacle, afin de permettre le cheminement, en particulier des personnes à mobilité réduite ;
- ✓ les places de stationnement identifiées devant les habitations ne sont pas privatives. Il s'agit d'un espace public et tous les riverains peuvent stationner sur ces emplacements ;
- ✓ enfin une automobile ne doit pas rester immobilisée plus de 7 jours sur l'espace public. La loi indique « qu'est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant 7 jours ».

Nous sommes régulièrement sollicités pour des véhicules en stationnement «abusif». Par le passé, nous pouvions contacter le poste de police situé chaussé Jules Ferry afin d'obtenir l'identité et l'adresse du propriétaire du véhicule. Un appel téléphonique ou un courrier était généralement suffisant pour que l'automobile soit retirée. Cela n'est plus possible car depuis quelques mois, nous ne pouvons plus avoir l'identité du propriétaire.

Pour éviter un enlèvement trop rapide par la fourrière, qui est fait au frais du propriétaire, nous apposons sur le pare-brise du véhicule concerné cette affiche.



Passé ce délai supplémentaire de 7 jours, si l'automobile est toujours immobilisée à la même place, nous contactons la police pour faire enlever le véhicule.

Nouvel arrêté municipal réglementant le démarchage à domicile

A compter du 1^{er} novembre 2020, tout démarcheur à domicile sera tenu de présenter, à la demande des administrés, une autorisation fournie par la municipalité. Nous vous invitons donc à solliciter, si vous le souhaitez, cette

autorisation auprès des personnes, entreprises ou artisans qui démarchent à votre domicile. Si ces personnes ne sont pas en mesure de vous la présenter, cela signifie qu'elles n'ont pas l'autorisation de la municipalité. L'autorisation est

nominative et limitée dans le temps. Dans tous les cas, et notamment en cas de doute, vous êtes en droit de refuser toute démarche, y compris d'opérateurs avec lesquels vous êtes sous contrats.

Création d'une «zone bleue»



Nous constatons que des voitures, de plus en plus nombreuses, occupent devant les commerces, des places de stationnement à la journée, voire à la semaine, ce qui pénalise les commerçants.

Pour résoudre ce problème et aider nos commerçants déjà fragilisés par la crise sanitaire, le conseil municipal lors de sa séance du 13 octobre dernier a décidé de limiter la durée du stationnement devant les commerces place Jean Jaurès, sur le parking de l'espace Jean Cotrel, ainsi qu'au niveau du bas de la rue Jean Catelas.

La durée de stationnement sera désormais limitée à une heure, entre 9 à 19 heures, sur la zone concernée.

Chaque automobiliste devra donc apposer sur cette zone un disque de stationnement.

Les riverains, ou employés de ces commerces, pourront bénéficier d'un macaron résidentiel pour un véhicule leur permettant de stationner librement.

Les forces de police assureront le contrôle du respect de cette nouvelle réglementation.



Un exemple récent : un camion venu livrer des voitures pour un mandataire automobile d'Amiens. Sans intervention de notre part, ces véhicules restent stationnés plusieurs jours sur l'espace Jean Cotrel

100 ans de l'entreprise HEDOUX

Charles Hédoux s'installe à Cagny en 1919 en qualité de maréchal-ferrant, charron. Il décède en 1944.

Son fils, Michel, se trouve à 14 ans devant ses responsabilités d'artisan. La solidarité et l'amitié des aînés du village lui ont permis d'apprendre le métier.

L'apparition des tracteurs et des machines agricoles a contribué à la disparition progressive des chevaux. Le maréchal-ferrant devient alors ferronnier, puis serrurier pour le particulier.

L'arrivée d'un apprenti en 1968, puis d'un ouvrier en 1972, a permis à l'entreprise d'augmenter son volant d'affaires et de répondre aux petits appels d'offres de la région.

L'essor de l'entreprise a eu lieu dans les années 80, lorsque l'effectif est passé de 2 à 10 salariés, permettant d'étendre l'activité à toute la région.

En 1989, Marc Hédoux, jusqu'alors salarié

de l'entreprise devient Gérant de la SARL. En 1991, la création d'une Société Civile Immobilière pour construire de nouveaux ateliers permet de renouveler l'outillage et par la même occasion d'augmenter l'effectif aujourd'hui composé de 16 salariés.



Des investissements importants pour les sportifs de Cagny

Après la mise en place d'un arrosage automatique pour le terrain de football, arrosage qui pourra se faire la nuit en période de grande chaleur, et qui est prévu pour ne pas fonctionner en cas de pluie, c'est le court de tennis couvert qui fait peau neuve avec le remplacement de la bâche.

Ces travaux font suite au remplacement complet des ampoules par un éclairage LED, ainsi qu'à l'installation d'une barrière sécurisant l'accès.

Au total ce sont plus de 100.000 € qui



ont été investis par Amiens Métropole pour les sportifs de Cagny, en particulier pour les joueurs de tennis.

Travaux

Nous constatons que de nombreux cagnysiens effectuent des travaux dans leur habitation sans déclaration en mairie.

Nous vous rappelons que la loi impose **au minimum une déclaration préalable de travaux** en cas de création d'une nouvelle surface

habitable, ou de modification de l'aspect extérieur d'une habitation ou d'un bâtiment (création d'une ouverture (porte, fenêtre, velux...), changement du modèle de porte, de fenêtres ou de volets, changement de toiture, construction d'un mur, d'une clôture, installation d'un grillage, d'un portail, etc. ...).



Voici les deux personnes habilitées par le service de ramassage des déchets à proposer les calendriers 2021. Comme chaque année, les pompiers passeront également proposer leur calendrier



Mr SAINT Pascal
Chauffeur



Mr SENECAAT Benoît
Mécanicien

Tous au compost ! Triez, compostez !

Retour sur les ateliers des 26 septembre et 10 octobre 2020, animés par l'association **En Savoir Plus**, association spécialiste du compostage et du développement durable sur la Métropole.

Les ateliers ont remporté un vif succès. Ainsi, 24 cagnysiens ont eu la chance d'être initiés aux bases du compostage (matière sèche, matière humide) et à l'utilisation d'un composteur. Les ateliers ont également permis d'apprendre tous les secrets d'un bon compost et des astuces pour le réussir.



Composter est une technique simple qui permet de transformer les déchets d'origine végétale en engrais naturel, pour le potager, les parterres de fleurs, les arbres et arbustes, les nouvelles plantations, les plantes d'intérieur.

Le compostage individuel est :

- ✓ un moyen concret d'agir pour la préservation de l'environnement et le recyclage des déchets, notamment organiques,
- ✓ un moyen naturel de fertiliser votre jardin.

30 % du poids total de chaque poubelle est composé de déchets organiques qui peuvent être mis dans un composteur, le compostage est donc un excellent moyen de limiter ses déchets.

Le bois de la Garenne

Nous avons sollicité la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), propriétaire du bois de la Garenne, afin d'envisager une rétrocession de cet espace à la commune ou à Amiens Métropole. La métropole serait d'accord pour créer un parcours sportif, à l'instar de ce qui s'est fait au bois Magneux à Cottenchy.

C'est dans ce but que des sondages ont été effectués l'hiver dernier afin de vérifier que le bois de la Garenne n'avait plus de potentiel archéologique et géologique. La coupe archéologique reste quant à elle un site remarquable, classée aux monuments historiques. Nous attendons avec impatience le retour de la DRAC.

La création de ce parcours sportif nous permettrait en outre de nous réapproprier cet espace de plus en plus fréquenté par des visiteurs indésirables. Nous déplorons que ce bois soit devenu au fil des années un lieu de rencontre, de prostitution et de trafics en tout genre.

La situation est de plus en plus préoccupante car le bois se trouve à proximité immédiate des habitations, en particulier de la rue de Beauvoir. De nombreuses familles se promènent dans le bois avec des enfants en bas âge, ainsi que des jeunes garçons et filles qui vont jouer ou faire du VTT à cet endroit.

Dans l'attente, nous avons répondu favorablement à une association canine de Longueau qui nous avait sollicités pour faire des exercices de dressages avec des chiens, tenus en laisse, sur notre territoire. Nous leur avons proposé de faire ces exercices dans le bois, spécialement sur la partie droite entre le parking et la coupe géologique, toujours dans le but de déranger ces individus.

Nous recommandons bien sûr aux familles avec de jeunes enfants d'être vigilantes lors des promenades et de ne pas s'aventurer dans la partie plus touffue, le long du champ à l'ouest du bois.

AMIENS MÉTROPOLE

FORMULAIRE DE SUBVENTION POUR LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

1/ MODALITES
La communauté d'Agglomération Amiens Métropole vous propose d'obtenir une subvention jusqu'à 30 euros pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

2/ JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL (RIB ou RIBP).

L'attribution de la subvention est unique par foyer.

Dans le cas où le montant de la facture serait inférieur à celui de la subvention, le demandeur sera remboursé uniquement à la hauteur de la dépense engagée.

La communauté d'Agglomération Amiens Métropole se réserve le droit d'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement. **Le remboursement se fera par virement dans les 2 mois suivant réception de votre demande.**

Pour cela vous devez :

- Habiter sur le territoire d'Amiens Métropole.
- Rémplir ce formulaire et le renvoyer à Amiens Métropole (tout formulaire incomplet ou incorrect entraînerait le refus de la subvention)
- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Envoyer l'original de la facture du composteur ou du lombricomposteur (la réclamer au vendeur, le ticket de caisse n'est pas valable)

2/ COORDONNÉES DU DEMANDEUR
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Nombre de personnes composant la famille : _____
Date de Naissance : _____

3/ COMPOSTEUR
Type : _____
Marque : _____
Prix : _____

4/ EMPACEMENT DU COMPOSTEUR
Adresse : _____
Code Postal : _____ Commune : _____

5/ CONTRAT D'ENGAGEMENT
Je m'engage à utiliser cet appareil à l'adresse mentionnée ci-dessus conformément aux recommandations précitées par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et contenus dans le paragraphe 1.
Fait à : _____ Le _____ (Mention « Lu et approuvé » et signature)

Veuillez nous retourner le formulaire à l'adresse suivante :
Contact : formulaire.composteur@amiens-metropole.com
Communauté d'Agglomération Amiens Métropole
Direction de l'Environnement service Déchets Ménagers
1 port d'Avre
80000 Amiens
Ou par mail : formulaire.composteur@amiens-metropole.com

Le saviez-vous ?

Une subvention de 30 € est proposée par Amiens Métropole pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur. Pour cela il suffit de télécharger le formulaire de subvention ci-dessous et de le renvoyer accompagné de la preuve d'achat par mail sur cette adresse : formulairecomposteur@amiens-metropole.com

Fuites d'eau

Pour rappel nous vous demandons, si vous constatez une fuite d'eau sur le domaine public, de prévenir la mairie ou d'appeler le soir ou le week-end l'astreinte téléphonique.

Dès réception de votre appel, ou quand nous constatons une fuite, nous contactons aussitôt le service «eau et assainissement» d'Amiens métropole.

Nous sommes ensuite tributaire des délais d'intervention des services métropolitains ou de la société sous traitante.

Mais soyez persuadés que nous sommes tous sensibilisés par ces problèmes récurrents de fuite sur notre commune.

La vétusté du réseau, le sous-sol argileux, les changements de température et le nombre important de véhicules, en particulier les poids-lourds, passant chaque jour dans nos rues, favorisent malheureusement ces fuites ou ruptures de canalisation.



Une cagnysienne concourt pour le titre de Miss Picardie

Originaire de Cagny Meryl Faillu, 19 ans, habite chemin de beauvoir à Cagny.

Cette jeune et brillante étudiante en seconde année d'histoire à l'UPJV, se destine à une carrière dans l'enseignement.

Meryl s'est présentée en août dernier à l'élection de Miss Somme à Abbeville, où elle a été classée 4ème dauphine.

Forte de cette première expérience réussie, Meryl a été sélectionnée parmi les 5 candidates samariennes pour l'élection de Miss Picardie qui se déroulait le dimanche 11 octobre dernier à Beauvais.

Notre jeune candidate n'a malheureusement pas reçu les faveurs du jury, après une élection qui s'est déroulée dans des conditions très particulières.

En effet l'appui du public a été déterminant dans le résultat de cette élection, et si Meryl pouvait compter sur la

présence d'une vingtaine de supporters, ses parents Johanna et François, et quelques amis, la concurrence était trop forte avec des compétitrices de l'Oise, qui évoluaient à domicile et qui avait 100 à 150 supporters dans les tribunes de l'elispac de Beauvais.

Malgré cette déception de ne pas figurer dans le top 5 de cette élection, Meryl est bien décidée à tenter à nouveau sa chance dans les prochaines années mais cette fois-ci mieux préparée, avec plus de soutien.



NAISSANCES Bienvenue à...

PERROT Enora	née le 4/07/2019
BORGNE Anna	née le 17/07/2019
FEUILLATRE Tom	né le 28/08/2019
CARON Hakim	né le 25/09/2019
METREAU Ezéchiel	né le 13/12/2019
REGNIER Adélia	née le 28/12/2019
FLAUTRE Joséphine	née le 31/01/2020
SURY Eley	né le 20/02/2020
DUFOUR-PILLOT Hortense	née le 02/04/2020
ORRY Antonin	né le 12/05/2020
BOUDARD LATINOVIC Gabrielle	née le 01/07/2020

MARIAGE Ils se sont unis...

ROUTIER Jean-Marc et BOIDARD Chantal	le 27/05/2019
LEGRAND Claude et RIQUIER Sylvie	le 31/08/2019
TAFATI Boualem et MOYAT Corinne	le 26/10/2019
PINHEIRO PALÁCIO Felipe et BOCQUET Aurélie	le 11/01/2020
MERLUZZI Philippe et DACQUET Anne-Sophie	le 12/02/2020
GOUTHIER Tony et HYLD Urszula	le 22/08/2020

DÉCÈS Ils nous ont quittés...

LEGRAND Arlette	le 18/06/2019
BOUCQUEZ Ghislaine	le 01/08/2019
TAVERNE Renée	le 24/08/2019
MOLLIENS Claudette	le 03/09/2019
FACON Marthe	le 07/09/2019
DALLE Marguerite	le 15/09/2019
LOPES Martine	le 20/09/2019
LE MOING Didier	le 23/09/2019
LALLIER Jacques	le 27/10/2019
DEBOFFLE Josiane	le 01/11/2019
BARATTE Odette	le 12/11/2019
ALLART Colette	le 15/11/2019
DELVILLE Germain	le 29/11/2019
BANCE Norberte	le 02/12/2019
BILLERET Léon	le 12/12/2019
SUEUR Liliane	le 16/12/2019
HARTMANN Danielle	le 15/01/2020
POL Janine	le 23/01/2020
GILLET Sylvie	le 27/01/2020
PATTE Christiane	le 10/03/2020
PENIDE Renée	le 15/03/2020
DANIEL Marie-Thérèse	le 28/03/2020
CARON Jeanne	le 02/04/2020
MERLUZZI Philippe	le 12/05/2020
TRUFFAULT Paulette	le 20/05/2020
SAVEYN Laurent	le 12/06/2020
TANFIN Lucette	le 13/06/2020
LANGÉ Paulette	le 03/07/2020
COTREL Dominique	le 16/07/2020
BLONDELLE Renée	le 19/07/2020
MOLLIENS Paulette	le 23/07/2020
GAUTIER Colette	le 07/08/2020
JOSEPH Jacques	le 20/08/2020
MILLE Edith	le 09/09/2020
DOURIEZ Thérèse	le 18/09/2020
NAILLON André	le 19/09/2020
FRIOCOURT Josiane	le 20/09/2020
DESSE Blanche	le 27/09/2020
MOLET Colette	le 12/10/2020

COMMUNICATION : Retrouvez-nous sur . . .

- Notre site internet : www.ville-cagny.fr
- Notre page Facebook : [mairiedecagny-80](https://www.facebook.com/mairiedecagny-80)
- Notre mailing : cagny.com@gmail.com
- Notre panneau numérique

Mairie de Cagny

Place Emile Zola – 80330 CAGNY - Tél : 03.22.50.30.00 - Mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com

La mairie est **ouverte au public** le lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h et le mercredi et le vendredi de 8h à 12h

La mairie est **ouverte sur rendez-vous** le lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 12h

Les élus vous reçoivent sur rendez-vous du lundi au vendredi de 17h à 20h et le samedi de 9h à 12h

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures de présence mairie, pour toute urgence, composez le ☎ 06 85 58 64 93

AGENDA > Les dates à retenir (sous réserves des directives sanitaires)

Repas des aînés	> Dimanche 7 mars 2021	Cagny-Flip	> Samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021
Le printemps des peintres	> Samedi 20 et dimanche 21 mars 2021	Soirée Beaujolais	> Vendredi 19 novembre 2021
Les œufs de Pâques	> Dimanche 4 avril 2021	Marché de l'artisanat et des loisirs créatifs	> Samedi 4 et dimanche 5 décembre 2021
Réderie de printemps	> Dimanche 23 mai 2021	Téléthon	> Vendredi 3 décembre 2021
Retraite aux flambeaux	> Mardi 13 juillet 2021	Goûter des aînés	> Dimanche 12 décembre 2021
Repas champêtre-Jeux	> Mercredi 14 juillet 2021		
Réderie d'Automne	> Dimanche 26 septembre 2021		

CityAll

Ma commune connectée !

La mairie vous informe en temps réel sur votre smartphone.

Vous retrouverez en un seul endroit, toutes les dernières informations diffusées par votre commune : actualités, évènements, alertes, posts Facebook, horaires...

Ne manquez rien grâce aux alertes notifications :

Si vous acceptez les notifications, vous serez averti immédiatement en cas d'alerte ou pour un événement à ne pas manquer.

Comment vous abonner à votre ville ?

- Téléchargez l'application CityWall® sur votre smartphone (disponible sur App Store et Google Play)

- Tapez le nom de votre commune ou le code postal

- C'est parti, vous êtes sur le fil d'informations de votre commune

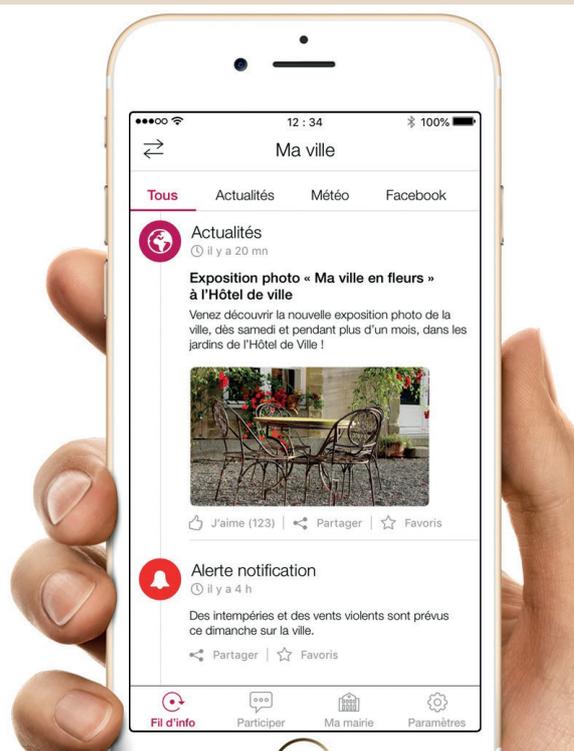
La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

 Alertes notification

 Actualités

 Événements

 Travaux



icm
imprimerie
communication
m é d i a s

Particuliers et professionnels

Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants - Flyers - Chemises - Affiches
Blocs - Carnets - Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailings - Routage...

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats

Si vous souhaitez paraître
dans le bulletin municipal
de Cagny,
contactez-nous au
09 67 28 17 33

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière - RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS
Tél. : 09 67 28 17 33 - Fax : 03 22 38 82 18 - E-mail : commercial@icmmedia.fr